

Démarche : Préfecture 43 - Demande d'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers

Organisme : Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de la réglementation et des élections

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Formulaire de demande d'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers pour les personnes résidant sur l'arrondissement du Puy-en-Velay.

Les personnes résidant dans les ressorts des sous-préfectures d'Yssingeaux (04 71 65 71 00) et de Brioude (04 71 50 81 81) doivent prendre contact directement avec ces administrations.

Tout savoir sur la revente d'objets mobiliers : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23207>

1- Etat-civil

Nom de famille

Nom qui figure sur votre acte de naissance, ce nom est anciennement désigné sous le vocable de "patronyme"

Nom d'usage

Exemple : Nom de famille du mari que souhaite porter une femme mariée

Prénoms

Dans l'ordre de l'état-civil

Date de naissance

Lieu de naissance

Commune

Département

Pays

2- Coordonnées

Adresse complète

Adresse mail

Numéro de téléphone

Société

Nom de la société tel que déclaré au registre du commerce du tribunal

Numéro SIRET
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Siège social

Adresse où est établi le siège social de l'établissement

Lieu d'exercice habituel

Adresse

Etablissements secondaires

Adresse

3- Attestations et certificats

Engagement

Je certifie l'authenticité et la véracité des informations fournies.

Je sollicite l'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers, et reconnais avoir pris connaissance de l'avis ci-dessous.

Toute fausse déclaration est passibles des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal :

Article 441-6 :Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (...).

Article 441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...);

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fait le

4- Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité en cours de validité

Pour les nationaux et les ressortissants communautaires :

copie recto-verso d'une carte nationale d'identité, d'un passeport ou d'un permis de conduire

Pour les ressortissants étrangers n'appartenant pas à un État membre de l'Union européenne :

une photocopie de la carte de séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation

Pour les nationaux et les ressortissants communautaires :

Attestation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou une attestation d'inscription au répertoire des métiers

Pour les ressortissants étrangers n'appartenant pas à un État membre de l'Union européenne :

Copie de la Carte spéciale de commerçant ambulant